

RAPPORT ANNUEL

Année 2020

BRANCHE POMPES FUNEBRES



Table des matières

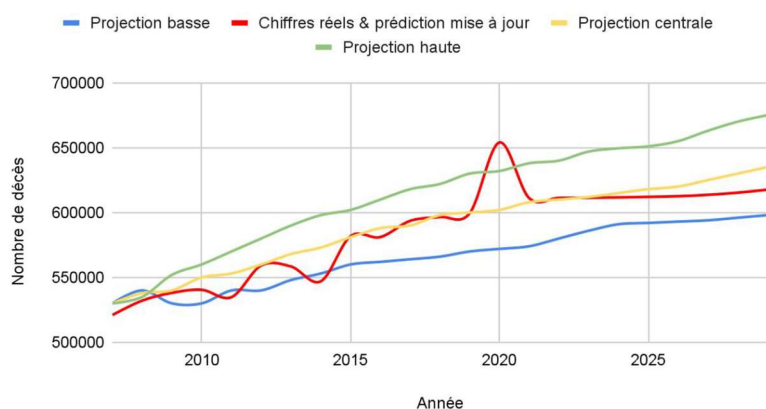
BILAN ECONOMIQUE	2
Baromètre annuel du Funéraire en 2020	2
Une hausse de 9% du nombre de décès, liée à la crise sanitaire	2
Impacts différenciés des vagues épidémiques	2
Une augmentation des décès concentrée chez les plus de 70 ans	4
Des différences régionales marquées	5
Données relatives aux pratiques funéraires	8
Crémation : une pratique en hausse	8
Des contrats obsèques qui concernent près de 50% des décès	11
Zoom sur le digital	13
Évolution de la e-réputation	14
Un marché concurrentiel constitué de très nombreuses tpe	15
Un marché concurrentiel	15
L'évolution du marché funéraire en France : d'un monopole à la libre-concurrence	15
Une pleine concurrence entre acteurs publics et privés	15
Un marché de plus en plus concurrentiel	16
Les professionnels du funéraire dans la crise sanitaire	17
L'action des professionnels auprès des familles	17
Quel a été l'impact du COVID sur l'activité des pompes funèbres ?	17
Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les Opérateurs Funéraires pendant la crise ?	18
Quels enseignements à retenir de la crise sanitaire ?	18
L'action des professionnels auprès de la puissance publique	19
BILAN SOCIAL	21
Chiffres clés 2020	21
Structure des entreprises du panel	22
Répartition des Groupes d'entreprises répondants par taille d'effectif en 2020 :	23
Nombre d'établissement par Groupes d'entreprises répondants 2019 et 2020	24
Tranche de Chiffre d'Affaires généré lors du dernier exercice connu par Groupes d'entreprises répondants	25
Effectifs	26
Répartition des effectifs à fin décembre 2020 par type de contrat, genre et statut	27
Répartition des effectifs CDI à fin décembre 2019 et 2020 par temps de travail	28
Effectifs CDI à fin décembre 2019 et 2020 par tranche d'âge et genre	28
Effectifs CDI à fin décembre 2019 et 2020 par tranche d'ancienneté et genre	29
Mouvement des effectifs	30
Nombre d'embauches CDI en 2019 et 2020	30
Nombre de sorties CDI en 2019 et 2020	30
Absentéisme et protection sociale	32
Formation	33
Nombre de salariés ayant bénéficié des dispositifs suivants	33
Rémunérations et avantages sociaux	34

Baromètre annuel du Funéraire en 2020

Une hausse de 9% du nombre de décès, liée à la crise sanitaire

Impacts différenciés des vagues épidémiques

Evolution du nombre de décès



Historique et prédictions

Impact important du Covid en 2020 (+9%) ; les prévisions restent sur 700 000 décès en 2040.

668 800 décès en 2020, soit 55 500 de plus qu'en 2019

En 2020, 668 800 décès sont survenus toutes causes confondues, soit 55 500 de plus qu'en 2019 (+9,1%). En raison de l'arrivée des nombreuses générations issues du baby-boom à des âges où la mortalité est plus élevée, le nombre de décès augmente chaque année depuis 2010. La hausse observée en 2020 est cependant sans commune mesure avec celle des années passées. À espérance de vie constante depuis 2019, l'augmentation de la population et son vieillissement en 2020 auraient entraîné un accroissement du nombre de décès d'environ 14 000. Si les gains d'espérance de vie s'étaient prolongés au même rythme que ceux observés lors de la dernière décennie, l'augmentation aurait été moindre, de l'ordre de 6 000. Une partie de l'écart entre 2019 et 2020 (de l'ordre de 1 800) s'explique par ailleurs par le fait que l'année 2020 est bissextile. **L'essentiel de la hausse des décès en 2020 est donc porté par l'augmentation des taux de mortalité aux âges élevés du fait de l'épidémie de Covid-19.**

Deux vagues de décès en 2020, au printemps et à l'automne

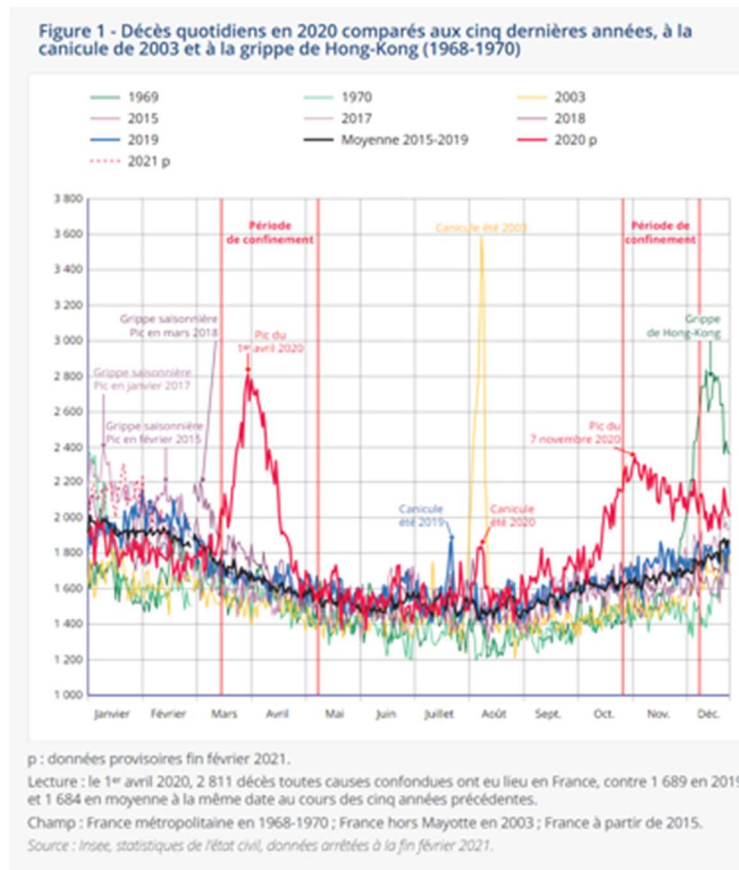
En mars-avril 2020, 27 300 décès supplémentaires sont survenus par rapport à la même période en 2019 (+27%). L'excédent de décès entre septembre et décembre est, quant à lui, moins intense mais a duré plus longtemps : il s'avère finalement plus important que celui de la première vague (+34 300, soit +17%).

BILAN ECONOMIQUE

Au cours de la première quinzaine de mars 2020, juste avant le premier confinement, le nombre de décès toutes causes confondues était en moyenne de 1 800 par jour, soit du même ordre qu'à la même période en 2019 (figure 1). Il a ensuite augmenté très rapidement pour atteindre un pic le 1^{er} avril, avec 2 810 décès. Puis il a rapidement diminué, passant de 2 600 décès en moyenne chaque jour durant la première quinzaine d'avril à 1 900 la deuxième quinzaine. Entre mai et août 2020, le nombre de décès se situe à nouveau dans la moyenne des années précédentes.

À l'automne, chaque année, les décès augmentent jusqu'à la fin de l'année. La hausse constatée en 2020 est cependant exceptionnellement forte. Entre septembre et mi-octobre, le nombre de décès est, chaque jour, en moyenne, supérieur d'une centaine par rapport à la même période en 2019. À partir de mi-octobre, l'écart se creuse encore. Un second confinement est instauré à partir du 30 octobre et un pic à 2 340 décès est atteint le 7 novembre. La baisse s'avère ensuite nettement plus lente que lors de la 1^{re} vague : le nombre moyen de décès quotidien passe de 2 260 pendant la 1^{re} quinzaine de novembre à 2 030 pendant la seconde moitié de décembre. Plutôt qu'une fin de deuxième vague, un plateau semble être atteint fin 2020, d'autant qu'en janvier 2021, les décès augmentent à nouveau légèrement.

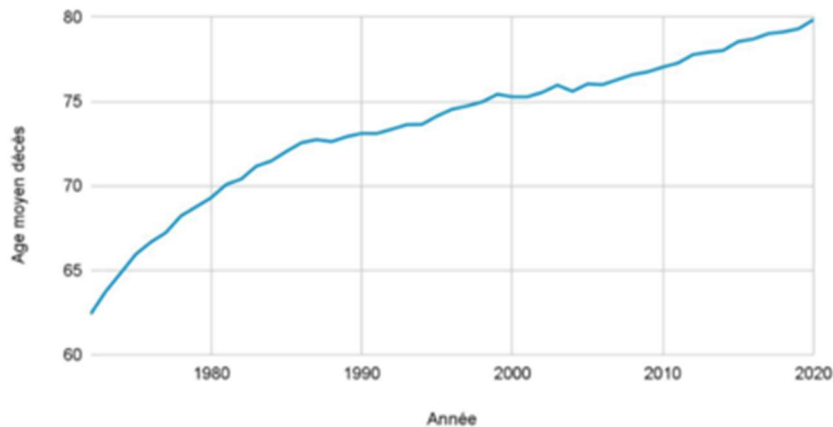
Fig. 1 :



BILAN ECONOMIQUE

Une augmentation des décès concentrée chez les plus de 70 ans

Evolution de l'âge moyen des défunts en France



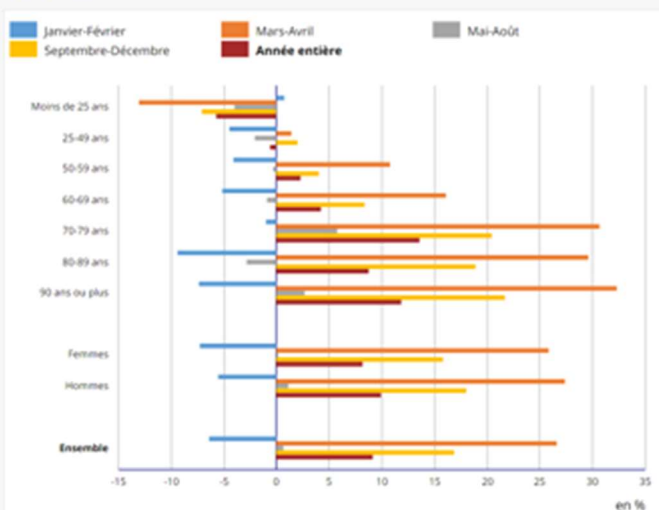
Historique et prédictions

L'excédent de décès en 2020 par rapport à 2019 a été un peu plus prononcé pour les hommes (+10%) que pour les femmes (+8%) (figure 2). Il a aussi été d'autant plus élevé que les personnes étaient âgées.

Parmi les plus âgés, la hausse des décès demeure limitée entre 60 et 69 ans (+4%), mais elle est très nette à partir de 70 ans. Elle bondit à 14 % entre 70 et 79 ans, et se situe à des niveaux élevés entre 80 et 89 ans (+9%) et au-delà (+12%). Lors des deux vagues, la hausse est très forte, avec assez peu de différences entre septuagénaires, octogénaires et plus âgés : +31% en mars-avril et +20% en septembre-décembre pour les 70 ans ou plus. La surmortalité des hommes âgés s'avère également plus importante que celle des femmes âgées (+4 points à chacune des deux vagues).

Au total sur l'année 2020, le nombre de décès de personnes de plus de 70 ans a augmenté de 52 100. Malgré cette hausse, la structure des décès est peu modifiée, 79% des personnes décédées en 2020 ont plus de 70 ans, contre 78% en 2019 ; près de la moitié ont 85 ans ou plus en 2020 comme en 2019. Les décès des jeunes de moins de 25 ans ont, quant à eux, été moins nombreux en 2020 qu'en 2019 (-6%) et ceux des 25-49 ans plutôt stables. Avant 25 ans, la baisse des décès est nettement plus accentuée pour les hommes (-7%) que pour les femmes (-4%). Elle est

Figure 2 - Évolution entre 2019 et 2020 des décès par sexe et âge, selon les périodes de l'année



Lecture : le nombre de décès toutes causes confondues des personnes âgées de 80 à 89 ans augmente de 8,7 % entre 2019 et 2020. Entre le 1^{er} janvier et le 29 février 2020, il diminue de 9,4 % par rapport à la même période en 2019.

Champ : France.

Source : Insee, statistiques de l'état civil, données arrêtées à la fin février 2021.

BILAN ECONOMIQUE

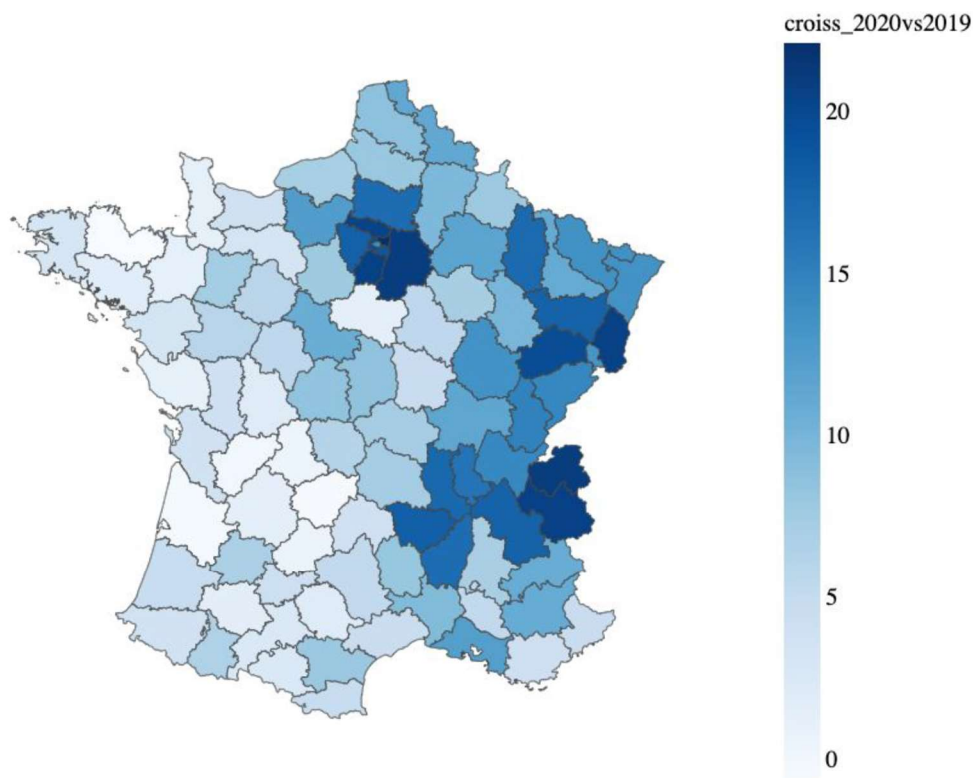
particulièrement notable lors des deux épisodes de confinement, notamment le premier. Les décès étant toutefois peu nombreux à ces âges, cela correspond à une baisse d'environ 400 décès en un an.

Des différences régionales marquées

La carte ci-dessous nous montre que l'épidémie de Covid-19 n'a pas affecté les territoires de manière uniforme. En effet, on observe que sur l'ensemble de l'année 2020, les départements où les décès dépassent d'au moins 10 % ceux de 2019, sont situés dans la moitié Est de la France métropolitaine, plus la région Île-de-France. Les seules exceptions de ce découpage sont l'Eure (+12%) et le Loir-et-Cher (+11%).

Plus qu'un découpage Est/Ouest, on distingue, en France métropolitaine, trois groupes de régions. Le premier représente les régions où les excédents de décès sur l'année sont les plus forts : l'Île-de-France (+19%) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (+15%) (figure 4). Le second, inclus les régions géographiquement proches du premier groupe, avec une surmortalité en 2020 élevée (entre +8% et +13%) mais en deçà. On y retrouve : le Grand Est, la Bourgogne-Franche-Comté, les Hauts-de-France, et la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Enfin, le troisième groupe représente les sept régions, plutôt situées dans l'Ouest de la France (à l'exception de la Corse), où la surmortalité est restée relativement faible, (entre +1% et +6%) : la Normandie, la Bretagne, le Pays-de-la-Loire, le Centre-Val-de-Loire, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et la Corse.

INSEE



BILAN ECONOMIQUE

Une première vague plus marquée en Île-de-France et dans la moitié Est de la France métropolitaine

La chronologie de l'épidémie a été très différente selon les régions. Elle a démarré dans les Hauts-de-France avec une hausse des décès dès début mars. L'excès de décès atteint +28% en mars-avril 2020 par rapport à la même période en 2019 avec un pic de +61% dans l'Oise, où l'un des premiers foyers de contamination à la Covid-19 a été identifié (figure 3b). A l'automne, lors de la seconde vague, la surmortalité dans cette région est un peu moins intense (+19% par rapport à septembre-décembre 2019) (figure 3c), mais, due à une durée plus longue, l'excès de décès est équivalent à celui de la première vague.

Tout comme l'Oise, le Grand-Est a, très tôt, enregistré un accroissement des décès, dès le 11 mars. Le nombre moyen de décès quotidien a fortement augmenté entre la première et la deuxième quinzaine du mois de mars 2020 (+86%, contre +8% sur la même période en 2019). À l'exception des Ardennes, durant la seconde moitié du mois de mars, les décès ont été plus nombreux dans tous les départements de la région, en particulier dans le Haut-Rhin (+145%) qui a probablement été le point de départ de la diffusion de l'épidémie dans cette région. Comme au niveau national, le pic a été atteint le 1er avril et la baisse des décès a ensuite été très rapide. Entre le 1er mars et le 30 avril, le nombre de décès enregistrés dans la région a augmenté de +55% par rapport à la même période sur l'année 2019, allant même jusqu'à +85% dans les Vosges et +117% dans le Haut-Rhin. À partir du 1er mai, la région a retrouvé des niveaux de décès semblables à ceux de 2019 et ce, jusqu'à fin septembre. La seconde vague de surmortalité a démarré vers le 20 octobre et a été relativement moins intense dans le Grand Est (+15% entre le 1er septembre et le 31 décembre). En conclusion, on peut constater que les deux tiers de l'excès de décès sur l'année dans cette région sont attribuables à la période mars-avril.

En Bourgogne Franche-Comté, le nombre de décès a augmenté à partir du 12 mars. Au printemps, l'augmentation (+27% en mars-avril 2020 par rapport à mars-avril 2019) a été deux fois moins élevée que dans le Grand Est et équivalente à celle des Hauts-de-France. Dans cette région, l'épisode de surmortalité de l'automne a été aussi intense que celui du printemps mais plus long. Ainsi, les deux tiers de l'excédent de 2020 sont dus à cette seconde vague épidémique.

Comme évoqué un peu plus haut, l'Île-de-France est également l'une des régions, si ce n'est la région la plus touchée par la hausse de mortalité, qui a débuté dès le 16 mars. En effet, durant la seconde quinzaine de mars, les territoires situés au nord de la région, à proximité de l'Oise et de l'aéroport de Roissy ont été les plus touchés. Entre le 1er mars et le 30 avril, le taux de surmortalité s'élève à +91% dans la région. Les départements de Seine-Saint-Denis (+125%) et des Hauts-de-Seine (+113%) sont particulièrement touchés. A Paris et dans les Yvelines, un peu moins touchés, le surcroît de décès atteint +70%. Toutefois, on peut noter que l'Île-de-France a été moins touchée par le second épisode de surmortalité de 2020, avec un excédent de +14% entre septembre et décembre. En conclusion, 80 % de la hausse des décès y a eu lieu au printemps pour cette région.

Enfin, c'est la région Auvergne-Rhône-Alpes qui a connu le plus fort excédent de décès à l'automne 2020. En effet, les différentes études menées par l'Insee démontrent que la deuxième vague de Covid-19, à l'automne, a majoritairement concerné des régions qui avaient été moins touchées par la première vague du printemps, notamment l'Auvergne-Rhône-Alpes. Entre le 1er septembre et le 31 décembre, cette région a connu l'excédent de décès le plus important (+38%). Cet excédent est moins marqué que celui de l'Île-de-France au printemps, mais il a duré deux fois plus longtemps. Les départements de cette région sont, au niveau national, ceux qui ont connu les plus fortes hausses durant cette période, notamment la Haute-Loire, la

BILAN ECONOMIQUE

Savoie, la Loire et la Haute-Savoie. En conclusion, on peut dire que l'épisode épidémique automnale est responsable de 90% de la hausse des décès de l'année 2020 (en comparaison à l'année 2019).

Après les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième région où la surmortalité durant l'automne a été ~~est~~ la plus élevée. On y constate une augmentation du nombre de décès de +22% (contre +12% lors de la première vague). Le département des Hautes-Alpes a été le plus touché (+42%), suivi des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône (autour de +25%).

Une situation extrêmement différenciée dans les DOM

La mortalité a évolué très différemment dans les départements ultramarins. À Mayotte, frappé par une épidémie de dengue début 2020, elle a augmenté très fortement dès le début de l'année. Quelle que soit la période de l'année retenue, les décès sont excédentaires d'au moins +20% par rapport à 2019. Sur l'ensemble de l'année, Mayotte est le département français qui présente le plus fort excédent, avec un quart de décès de plus que l'année précédente.

En Guadeloupe, le surcroît de décès est de +8% par rapport à 2019, avec une très forte hausse en fin d'année (+24%). Dans les autres départements ultramarins, le nombre de décès en 2020 est équivalent (Martinique, La Réunion) ou inférieur (Guyane) à 2019.

La France : en position médiane parmi les pays européens

Dans la quasi-totalité des pays européens, les décès ont augmenté en 2020. Avec une augmentation générale de +9%, la France se situe dans une position médiane par rapport à ses voisins européens. D'après les données disponibles mi-mars, la hausse des décès dans les pays frontaliers est plus forte qu'en France, à l'exception notable de l'Allemagne, relativement préservée (+5%), et du Luxembourg (+8%).

Au niveau européen, on observe une hausse supérieure ou égale à +14% dans sept pays : l'Espagne, la Pologne, la Belgique, la Slovénie, la Bulgarie, la République Tchèque et l'Italie. Toutefois, si, au printemps, lors de la première vague de l'épidémie de Covid-19, la mortalité n'avait augmenté que dans sept pays en Europe, avec la seconde vague, à l'automne, la crise sanitaire semble s'être diffusée plus largement. Dans les pays où la mortalité avait déjà augmenté fortement au printemps, comme en France, le surcroît de mortalité à l'automne a été globalement du même ordre de grandeur, à l'exception du Royaume-Uni où il a été plus faible.

A RETENIR

- > **Croissance des décès en 2020 par rapport aux années précédentes (+9%)**
- > **Forte disparité de la croissance des décès en 2020 en fonction des départements**
- > **Augmentation de l'âge moyen des défunts en 2020: le coronavirus n'a pas fait baisser l'âge moyen de décès**

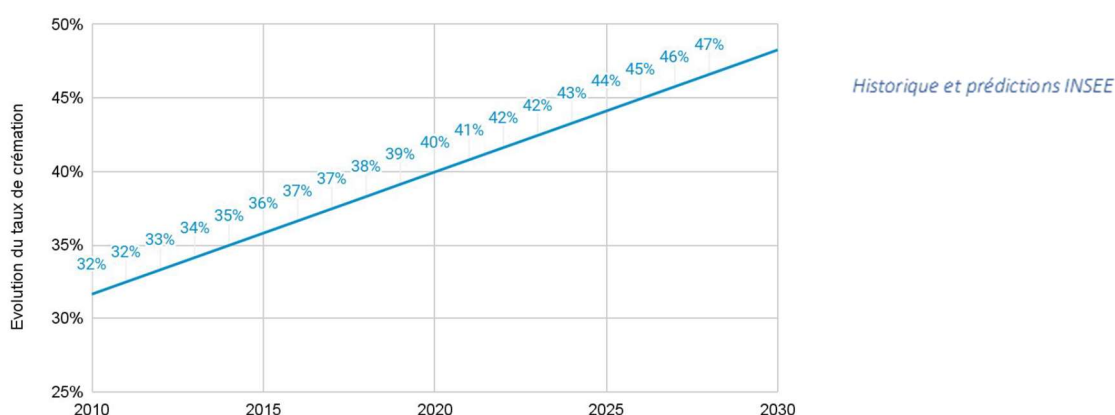
BILAN ECONOMIQUE

Données relatives aux pratiques funéraires

Crémation : une pratique en hausse

Le taux de crémation continue de croître pour atteindre en 2020, 260 000 crémations. Il s'agit d'une tendance de fond, constatée de longue date par la CPFM.

Evolution du taux de crémation en France



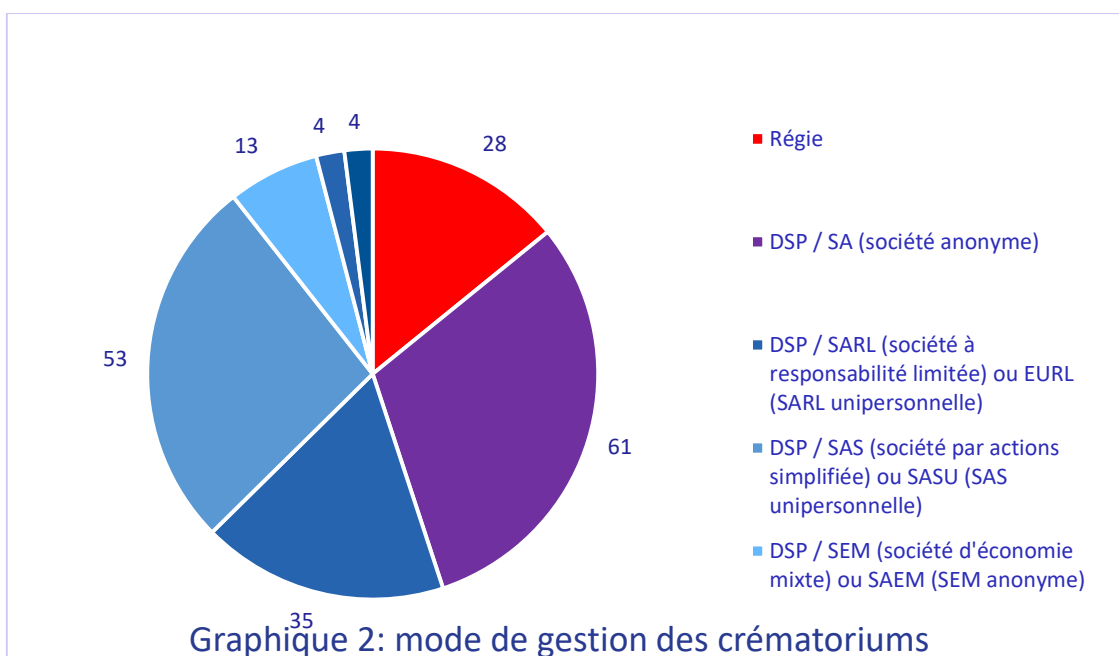
198 crématoriums en France, majoritairement gérés en Délégation de Service Public

Au 31 décembre 2020, **198 crématoriums étaient en service dans la France entière**, contre 188 au 30 décembre 2018 et 176 au 31 décembre 2016, soit une progression continue de la mise en service de nouveaux lieux, à raison de 10 nouveaux établissements tous les 2 ans.

La création et la gestion des crématoriums et des sites cinéraires relèvent de la seule compétence des communes et de leurs établissements publics. Ces équipements sont gérés soit directement ou soit par voie de gestion déléguée. Il existe toutefois une exception pour les sites cinéraires inclus dans le périmètre d'un cimetière ou qui ne sont pas contigus à un crématorium, qui doivent être gérés directement.

La très grande majorité des crématoriums (86%) demeure gérée par des entreprises par le biais de délégations de service public (DSP), cette proportion est stable par rapport aux périodes précédentes. Ainsi, 170 crématoriums sont gérés en délégation de service public.

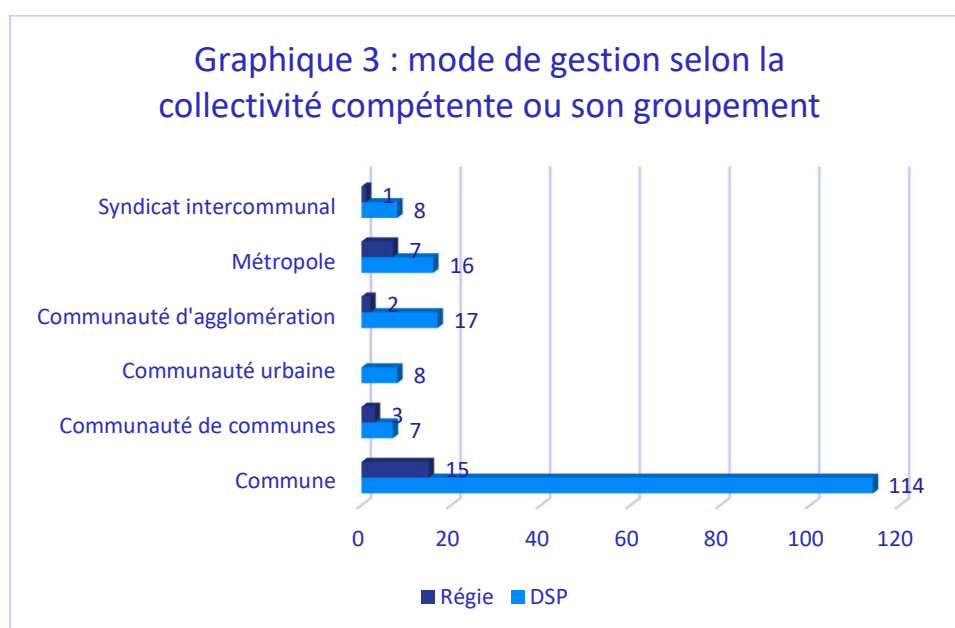
BILAN ECONOMIQUE



Graphique 2: mode de gestion des crématoriums

(Source : recensement des préfectures ; calcul : DGCL)

Ces 198 crématoriums sont gérés principalement par des communes (129) qui délèguent majoritairement cette compétence à une entreprise privée.



(Source : recensement des préfectures ; calcul : DGCL)

Concernant la répartition des crématoriums en France, celle-ci est disparate même si les écarts s'amointrissent. Les différences de situation s'expliquent par des logiques culturelles et démographiques. Le nombre de crématoriums par département s'étend de 0 à 8 équipements. *La plupart des départements ont entre 1 et 3 crématoriums.*

BILAN ECONOMIQUE

Au 31 décembre 2019, 6 départements métropolitains étaient dépourvus de crématoriums. Avec l'ouverture du crématorium de Saint-Cernin dans le Cantal en 2020, ils sont aujourd'hui 5 départements à être dans cette situation : la Haute-Loire, la Haute-Marne, la Lozère, le Territoire de Belfort et le Lot. Des projets de construction existent dans ces trois premiers départements. En outre, 2 départements d'outre-mer ne possèdent pas de crématoriums. Il s'agit de Mayotte et de la Guyane.

Fig 1 – Nombre de crématorium par département

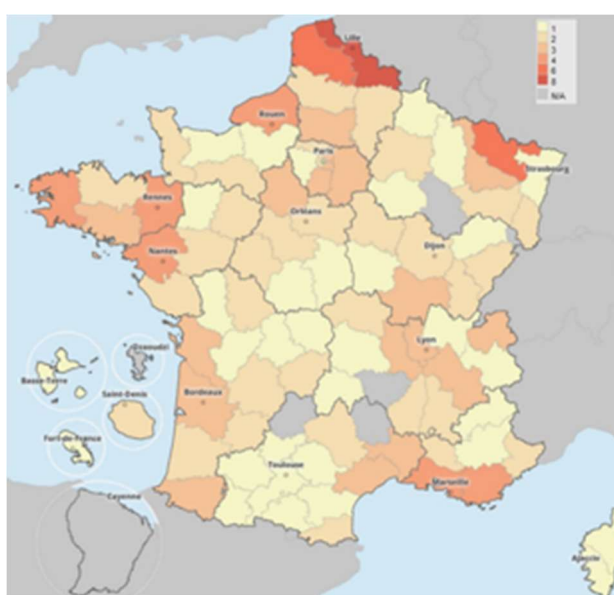
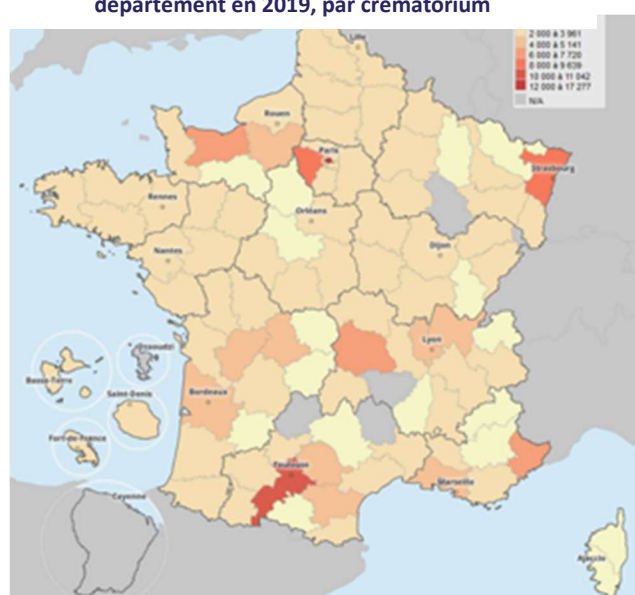


Fig 2 – Nombre de décès enregistrés dans chaque département en 2019, par crématorium



(Source : DGCL)

Ces cartes illustrent :

- La disparité apparente entre les départements (Figure 1)
- Le nombre de décès enregistrés dans chaque département par crématorium (Figure 2)

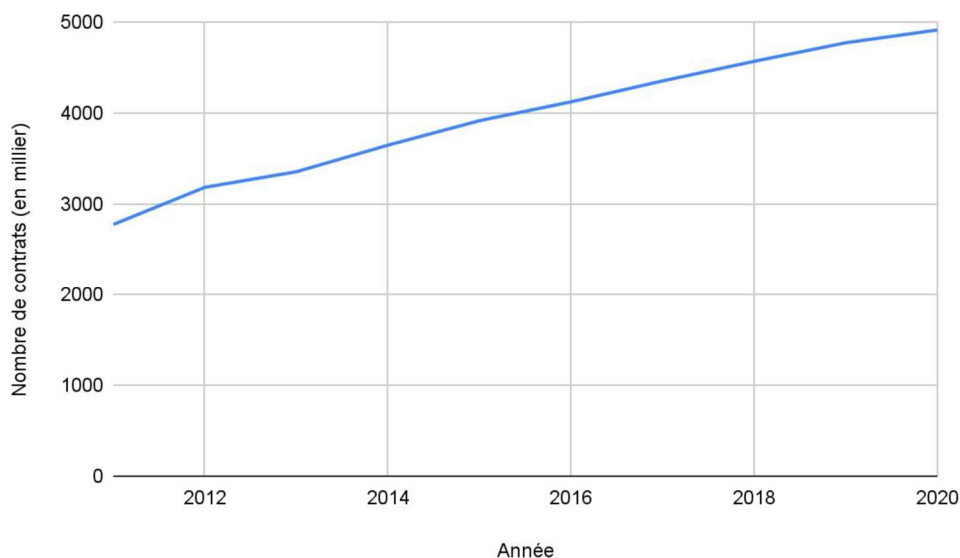
Le comparatif entre ces deux cartes permet de montrer que les différences entre les territoires doivent être analysées en prenant en considération la population de ces départements. Ainsi, cinq départements pourraient connaître des tensions : Paris, les Yvelines, le Bas-Rhin, la Haute-Garonne, le Calvados et le Puy-de-Dôme.

A RETENIR

- > Un taux de crémation qui continue de croître à un rythme continu
- > Un parc de crématoriums qui poursuit sa croissance, suivant par-là la hausse continue du taux de crémation
- > Une modernisation progressive des crématoriums liée au renouvellement des concessions

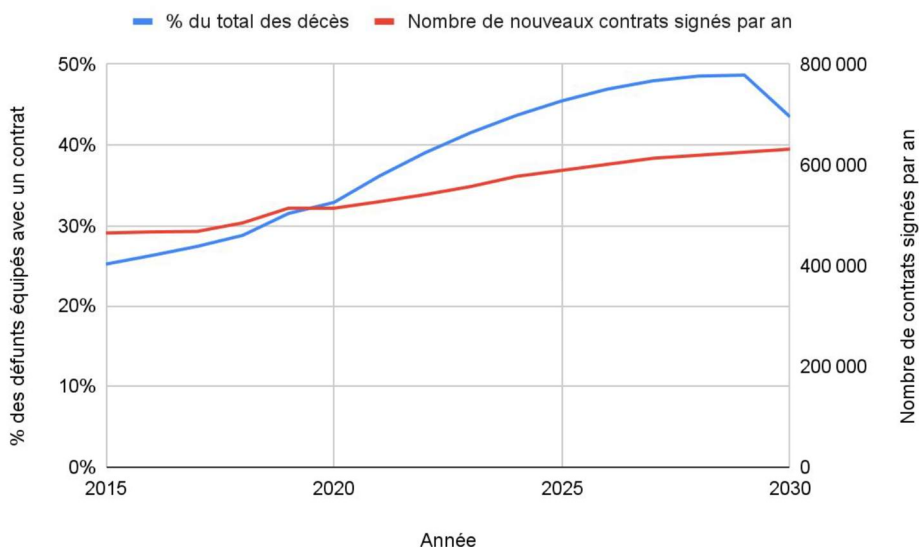
Des contrats obsèques qui concernent près de 50% des décès

Évolution du nombre de contrats d'assurance obsèques souscrits
(Source INSEE, Fédération Française de l'Assurance)



Aujourd'hui, 5 millions de Seniors possèdent un contrat d'assurance obsèques. 50% des défunts auront un contrat obsèques en 2030

Évolution du nombre de contrats souscrits par an ainsi que la part que représentent les défunts assurés sur l'ensemble des décès
(Source INSEE, Fédération Française de l'Assurance)



Le succès du contrat obsèques se confirme, ce qui se répercute sur le financement du funéraire de manière structurelle.

BILAN ECONOMIQUE

Chaque année, ce sont un peu plus de 500.000 contrats qui sont vendus, dont près de 80%* par des intermédiaires financiers (Banques - Assurances - Mutuelles). Sur ce marché en très forte expansion, les entreprises de pompes funèbres sont largement minoritaires.

La compréhension des modalités de souscription et de mise en œuvre des contrats obsèques deviennent un enjeu important de l'information des familles.

Deux types de contrats obsèques existent :

- Le contrat en capital (dans 79% des cas) dont le but est de constituer un capital qui permettra au bénéficiaire de procéder au règlement des frais d'obsèques. Le souscripteur laisse à la famille le soin de l'organisation des funérailles. Le bénéficiaire peut être une personne physique **
- Le contrat en prestations (dans 21% des cas) dont le but est de constituer un capital mais également de prévoir et d'organiser dans le détail les modalités du parcours d'obsèques. La famille est déchargée de tout. L'entreprise de Pompes funèbres peut, dans ce cas, être bénéficiaire si elle est à l'origine du descriptif des prestations retenues.

S'agissant d'un contrat d'assurance-vie, les fonds cotisés sont confiés à un assureur. Ces contrats sont plébiscités par les personnes soucieuses de libérer leurs proches de toute contrainte (financière et d'organisation) ou moment de leurs obsèques.

Toutefois, il est bon de rappeler l'importance pour le prescripteur d'informer le souscripteur, que, dans certains cas, un complément financier reste à la charge de la famille. Cela peut notamment être dû aux taux de rendement des fonds placés en assurance-vie***. A l'inverse, il peut arriver qu'il reste un « surplus » du contrat, dans ce cas, ce surplus (ou reliquat) est reversé aux bénéficiaires de second rang librement désignés à la souscription (ou faute de désignation nominative, aux ayants-droits selon la règle de dévolution successorale). L'opérateur désigné bénéficiaire peut être modifié à tout moment, ce qui laisse une grande liberté au souscripteur.

** Il faut compter un peu plus de 10% distribués par les entreprises de Pompes de Funèbres disposant d'un courtier captif (OGF, FUNECAP, UDIFE, etc.) et un peu plus de 9% distribués par des entreprises de Pompes Funèbres via des courtiers indépendants (Fape, JPV, Suli, Sereneed, etc.)*

*** Un contrat en capital ne permet pas de désigner un opérateur funéraire bénéficiaire, il ne peut l'être qu'à titre marchand donc avec l'existence d'une contrepartie (devis de prestations par exemple). Il peut être indiqué comme étant la société que l'on souhaiterait voir réaliser les obsèques à titre purement informatif mais sans clause bénéficiaire.*

**** Les fonds ne sont pas placés « en assurance-vie », mais sur des fonds euros dont le rendement est basé sur le taux technique (adossé au taux d'emprunts des états) et la participation aux bénéfices de l'assureur. Le Capital est garanti et ne peut pas être perdu. Le décrochage financier entre le contrat et la facture réelle est le résultat d'une baisse des rendements mais surtout de la hausse de l'indice des prix du funéraire y compris des tiers.*

A RETENIR

- > **L'assurance obsèques transforme le secteur du funéraire : près de 50% des obsèques seront financées par un contrat d'assurance en 2030**
- > **Les pompes funèbres ne représentent qu'une faible minorité des contrats souscrits (moins de 20%)**

BILAN ECONOMIQUE

Zoom sur le digital

La courbe ci-dessous nous permet d'observer une évolution de l'intérêt de l'internaute et donc, du consommateur sur les mots clés « obsèques » et « pompes funèbres ». De plus, nous assistons à une augmentation du nombre de requêtes avec une accélération liée au Covid-19.



De manière plus générale, la crise de Covid-19 a permis aux entreprises de pompes funèbres d'accélérer leur transformation et de mettre en place de nouveaux outils, services pour répondre aux demandes des familles en adéquation avec les contraintes sanitaires sur la période.

L'année 2020 a donc été une année charnière dans le développement d'outils utiles à l'organisation d'obsèques à distance. On a notamment vu émerger :

- Les espaces de recueillement des familles : espace de mémoire dédié au défunt avec photos, commentaires etc., registres de condoléances en ligne, cagnottes en ligne...
- Les solutions de retransmission de cérémonie en direct : lien streaming pour participer à la cérémonie à distance, téléchargement du livret de cérémonie...

Force est de constater que la digitalisation du secteur funéraire est en plein boom. C'est une tendance qui est observable depuis 2014 et qui est en accélération continue depuis.

A RETENIR

- > Les 50/70 ans se renseignent majoritairement sur internet pour trouver une pompe funèbre
- > Internet devient la première source d'informations sur tous les sujets funéraires
- > Des services funéraires encore en retard par rapport à la digitalisation : seules 14% des pompes funèbres répondent à une sollicitation par email selon une enquête réalisée par SENIOR MEDIA.

BILAN ECONOMIQUE

Évolution de la e-réputation

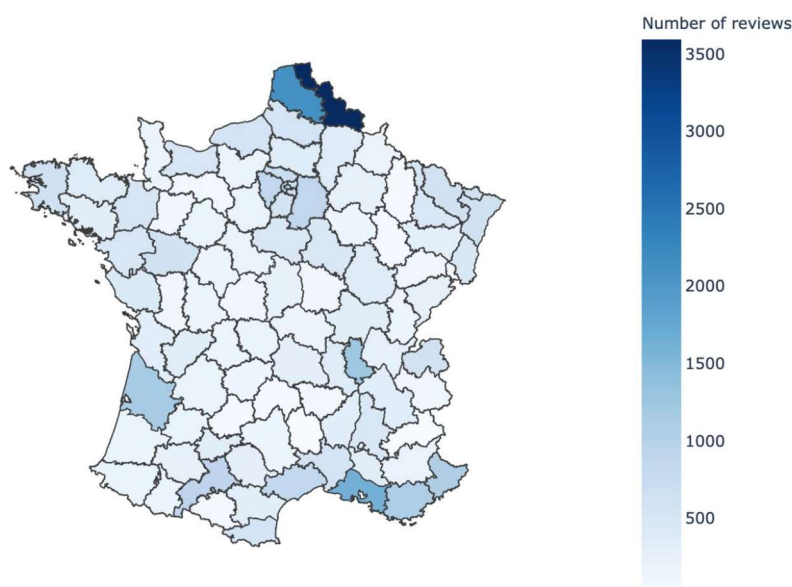
Comme évoqué précédemment, le secteur funéraire n'échappe pas à la digitalisation, et doit particulièrement être attentif à l'un de ses volets. En effet, tout comme l'hôtellerie ou la restauration, les opérateurs funéraires effectuent des missions de service. Ils sont donc soumis à l'avis de leur « clients », ici, les familles endeuillées.

Ainsi, pour l'année 2020, on ne dénombre pas moins de 41 000 avis (toutes plateformes confondues) pour les entreprises de services funéraires. Une tendance qui devrait s'accroître dans les prochaines et auxquelles les opérateurs vont devoir être vigilants.

En effet, les consommateurs évoluent et avec eux, leur mode de consommation. Aujourd'hui, le bouche-à-oreille et l'historique local (l'ancrage), n'est plus suffisant. La e-réputation d'une entreprise est un bon moyen de développement et d'adaptation plus jeune, plus digitale, plus connectée. A noter que ces populations seront les familles endeuillées de demain.

Nombre de commentaires par département

Source : Google my business,
collectes de données SENIOR



A RETENIR

- > Les pompes funèbres n'ont pas encore pris le virage sur les commentaires : elles possèdent encore aujourd'hui un faible nombre de commentaires
- > Certains départements (comme le Nord) et certaines entreprises sont très en avance sur la gestion de la e-réputation

Un marché concurrentiel constitué de très nombreuses tpe

Un marché concurrentiel

Longtemps monopolisé, le marché funéraire devient libre et concurrentiel en 1993. C'est un marché atomisé, caractérisé par de nombreuses petites structures 85% des 5 000 opérateurs recensés ont moins de 10 salariés. Il est assuré par des acteurs privés (92-95% du marché, répartis entre entreprises possédant leur propre réseau (60%) et entreprises regroupées en réseaux (40%) exerçant en concurrence avec des acteurs publics (8-5% du marché, 80 implantations).

L'évolution du marché funéraire en France : d'un monopole à la libre-concurrence

Jusqu'en 1905 l'organisation des funérailles relevait du monopole de l'Eglise. Après cette date et jusqu'en 1993, l'organisation des funérailles relevait du monopole des communes, qui pouvaient gérer cette activité directement à travers une régie municipale, la concéder par voie de délégation ou la laisser libre.

Depuis 1993, le marché est complètement libre et les prestations sont assurées par des acteurs privés ou publics, tous titulaires d'une habilitation délivrée par les préfetures.

A ce jour, le secteur demeure très atomisé :

- Si une quinzaine d'opérateurs représentent près de 50% du marché, le secteur compte environ 5.000 opérateurs et près de 10.000 établissements maillant le territoire national
- Le secteur se caractérise par la présence d'un grand nombre de petites structures (85% des entreprises avec moins de 10 salariés) indépendantes intervenant à un niveau local
- Les opérateurs recensés ont pour la grande majorité d'entre eux, une activité principale de pompes funèbres mais certains peuvent l'exercer à titre secondaire tels que les ambulanciers, les marbriers funéraires, les taxis, les thanatopracteurs, etc.

Une pleine concurrence entre acteurs publics et privés

Le secteur privé (92 à 95% du marché) est composé de deux grands types d'acteurs :

- Les entreprises possédant leur propre réseau (intégré), 60% du marché
- Les entreprises indépendantes regroupées en réseaux, 40% du marché

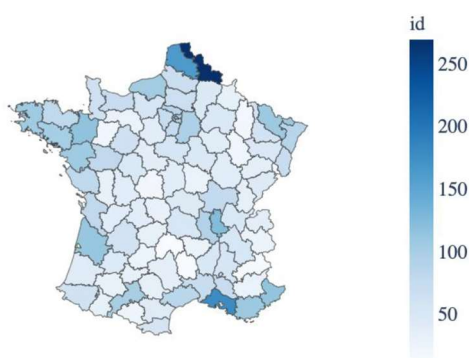
Le secteur public, avec 80 implantations en France, représente donc une part de marché entre 5 et 8%. Organisés sous forme de Régie, ou SEM (Société d'Economie Mixte) ou EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial). Les acteurs publics exercent en pleine concurrence avec les acteurs privés.

Un marché de plus en plus concurrentiel

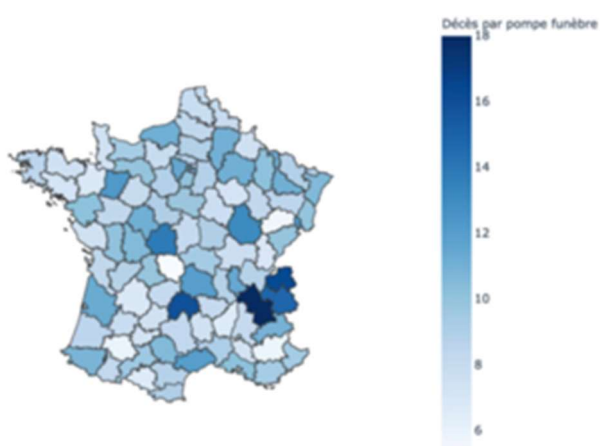
Le chiffre d'affaires de ces entreprises représente environ 2,5 milliards d'euros en progression régulière moyenne de 2% par an. Les perspectives de croissance sont toutefois contenues par l'intensification du contexte concurrentiel (avec l'arrivée de nouveaux acteurs dont les associations, coopératives) et par la volonté de plus en plus de français de contenir les dépenses consacrées aux obsèques. L'augmentation plus rapide des créations d'entreprise que des décès constatés se traduira mécaniquement par une baisse du nombre moyens de convois funéraires pris en charge par agence.

Nombre de pompes funèbres par département

(source SENIOR MEDIA)



Intensité concurrentielle par département



A RETENIR

- > Un marché de plus en plus concurrentiel
- > Un très grand nombre de petites structures (85% des entreprises ont moins de 10 salariés)
- > Une concurrence très variable selon les départements

Les professionnels du funéraire dans la crise sanitaire

L'action des professionnels auprès des familles

Chaque année, plus de 23 000 hommes et femmes se sont engagés au service des défunts et de leurs proches. L'année 2020, n'a pas été une année comme les autres, marquée par une crise sanitaire qui perdure, et qui n'est pas comparable à l'épisode caniculaire de 2003 qui a été brutal et limité dans le temps.

Ces 23 000 femmes et hommes, conscients du rôle considérable qu'ils doivent tenir dans ces circonstances particulièrement difficiles, se sont engagés 24h/24 et 7j/7 pour accompagner les familles et les proches endeuillés.

Ils ont agi dès le début de la crise en dépit du manque de masques et d'équipements de protection et malgré la priorisation tardive des métiers du funéraire dans le schéma vaccinal en 2021.

Leur mobilisation a permis d'éviter d'ajouter à la crise sanitaire, la crise funéraire que d'autres pays ont connu, avec des scènes symboliquement traumatisantes.

Hommes et femmes de l'ombre, derniers maillons de la « première ligne », ils ont souvent agi dans une situation complexe à bien des égards.

Les familles et les proches ont été confrontés à la difficulté de faire leur deuil : fermeture immédiate des cercueils les empêchant de voir les défunts, interdiction de pratiquer les soins apportés aux défunts, limitation du nombre de personnes présentes aux cérémonies, respect des gestes barrières dans un contexte émotionnel fort, ...

Les professionnels ont dû réinventer les obsèques afin d'aider au mieux les proches à faire leur deuil. Ils se sont impliqués auprès des familles dans cette situation exceptionnelle. Ils ont fait preuve d'adaptabilité en proposant des solutions innovantes : retransmission en ligne des funérailles, cérémonies organisées à l'issue des confinements, etc.

Quel a été l'impact du COVID sur l'activité des pompes funèbres ?

On distingue 3 impacts majeurs sur l'activité funéraire dû au coronavirus. Le premier, se trouve sur **la pratique des activités funéraires**. Dans un contexte difficile, les opérateurs funéraires ont redoublé de bienveillance et ont fait preuve d'une empathie renforcée dans l'accompagnement des familles endeuillées. Parallèlement à ce besoin « d'humain » en réponse à la distance imposée par les mesures sanitaires, les opérateurs funéraires ont dû faire preuve d'innovation pour justement s'adapter aux obligations liées aux

BILAN ECONOMIQUE

mesures sanitaires évoluant avec la crise sanitaire. On a ainsi pu observer l'émergence des cérémonies digitales avec retransmissions en direct, la tenue de cérémonies post-crémation/inhumation...

On observe également **un fort impact sur les professionnels du funéraire**, qui ont été mis à rude épreuve depuis le début de la crise sanitaire, aussi bien sur le plan physique que moral. Ils ont notamment dû faire face et composer avec *l'inquiétude*, d'être en contact avec des familles « contaminées » sans protection adaptée (cf. paragraphe précédent), *la fatigue physique*, de vagues qui s'enchaînent et pour lesquels tous les professionnels du funéraire ont toujours répondu présents, *la fatigue morale*, et l'angoisse de vagues continues et fortes.

A noter que, compte tenu des disparités régionales observées sur les deux premières vagues de COVID-19, les opérateurs n'ont pas été touchés de la même manière en fonction de leur territoire. Toutefois, et au même titre que le personnel de santé, les professionnels du funéraire font état d'une fatigue nationale.

Enfin, l'observatoire s'accorde à dire que la crise sanitaire du COVID-19 aura un impact contrasté et à très court terme dont les effets à long terme seront peu nombreux. Contrairement à ce qui a pu être imaginé, ou dit, les opérateurs funéraires ne se sont pas enrichis grâce à la crise sanitaire. Certes, la mortalité a augmenté de 9% sur l'ensemble de la période mais :

- Les décès ont essentiellement concerné des personnes âgées, la crise sanitaire n'a fait qu'anticiper une mortalité à court/moyen terme et de représente pas une hausse pérenne
- Les restrictions imposées par le Gouvernement pour faire face à l'épidémie ont réduit considérablement les activités des opérateurs funéraires pour chaque décès.
- Les opérateurs funéraires ont dû prendre en charge des coûts supplémentaires, notamment en termes d'équipement de protection pour les personnels et des familles (masques, gel, blouses...)

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les Opérateurs Funéraires pendant la crise ?

Les Opérateurs Funéraires n'ont pas été suffisamment intégrés à la chaîne sanitaire. Ils étaient pourtant en première ligne :

- Manque de masques et d'équipements
- Priorisation tardive dans le schéma vaccinal
- Instabilité de la réglementation et adaptation continue des opérateurs

Les familles et les proches ont été confrontés à la difficulté de faire leur deuil : fermeture immédiate des cercueils empêchant les proches de voir les défunts, interdiction de pratiquer les soins mortuaires, limitation du nombre de personnes présentes aux cérémonies, respect des gestes barrières dans un contexte émotionnel fort etc.

Quels enseignements à retenir de la crise sanitaire ?

Les opérateurs funéraires ont un rôle global d'accompagnement des familles. En effet, ces familles, qui souhaitent se consacrer entièrement à leur deuil, font appel aux opérateurs funéraires pour être le relais

BILAN ECONOMIQUE

dans l'organisation du deuil et prennent en charge tous les détails qui l'accompagne : administratif, logistique, organisationnels...

Les familles endeuillées ont besoin de qualité d'écoute, de compréhension de leurs besoins et de leur spécificité. Chaque décès est unique, chaque deuil est unique. Les opérateurs funéraires doivent faire preuve, en tout temps, de bienveillance et d'empathie auprès des familles.

Pour répondre au mieux à ce besoin de plus en plus présent de « personnalisation » et d'accompagnement humain, les opérateurs funéraires doivent se former pour toujours mieux répondre à ce rôle en constante évolution.

De leur côté, les Fédérations représentatives des opérateurs funéraires doivent agir auprès des pouvoirs publics pour définir le cadre réglementaire (approche terrain) et faire connaître son rôle.

L'action des professionnels auprès de la puissance publique

L'ensemble de la filière funéraire s'est fortement mobilisée tout au long de la crise sanitaire, à la fois sur le terrain aux côtés des familles et dans les relations avec les pouvoirs publics afin d'organiser un dispositif inédit.

Les trois fédérations (CPFM, FFPF et UFPF) se sont notamment mobilisées s'agissant des mesures prises lors de la première vague, relatives aux certificats de décès et à l'autorisation de fermeture du cercueil, la prise en charge des corps en cas de décès probable ou confirmé de COVID-19...

Un certain nombre de dérogations ont ainsi été prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, en concertation avec les opérateurs. Elles ont permis de faire face à la crise sanitaire et témoignent d'une réelle faculté d'adaptation de l'administration, saluée par la profession.

Cette mobilisation a permis, à bien des égards, de trouver des solutions opérationnelles sur le terrain lorsque, par exemple, les mairies étaient fermées ou les médecins débordés.

La chaîne funéraire a tenu, malgré des situations parfois très compliquées :

- Lorsque des préfectures et des mairies ont maintenu localement des règles ou délivré des instructions contraires aux directives nationales
- Lorsque les infrastructures, notamment de chambres funéraires ou de crématoriums, ont été saturées dans certaines régions (Ile-de-France, Grand Est), avec des conséquences anormales pour les familles (ex. dépositaires temporaires, délais d'attente étendus et parfois supérieurs à deux semaines)

Tout au long de la crise, les fédérations ont été en lien avec la puissance publique pour lever ces difficultés : DGCL, cabinets ministériels, cellule de crise sanitaire, cellule en charge de la vaccination, parlementaires...

BILAN ECONOMIQUE

La profession a fait part des leçons tirées de la crise sanitaire au Premier Ministre, aux Ministres chargés du funéraires et à l'Assemblée Nationale :

- Dans le cadre de la « mission flash » Santé conduite par la députée Audrey Dufeu-Schubert en juin 2020
- Dans le cadre de la « mission flash » Handicap/Famille conduite par les députées Agnès Firmin le Bodo et Jeanine Dubié en juin 2020,
- Dans le cadre de la mission menée par le député Thomas Gassilloud sur la résilience nationale en octobre 2021.

Ces réunions ont été l'occasion de souligner les problèmes structurants mis en lumière par la crise et identifiés de longue date par les opérateurs :

- L'importance de la prise en compte des enjeux funéraires par les pouvoirs publics... or leur émiettement actuel présente le risque d'un traitement à la marge, car toujours adossé à une autre problématique (la famille, la santé, la résilience, les collectivités locales...)
- La nécessité de mener un bilan des dérogations mises en place lors de l'épidémie afin d'identifier les dispositions pérennes ou ayant vocation à le devenir, notamment l'élargissement du personnel soignant habilité à signer des actes de décès ou l'autorisation de fermeture du cercueil par absence de réponse de la mairie
- L'incohérence de l'interdiction faite aux opérateurs de se rendre au domicile des familles tant que celles-ci n'ont pas signé de bon de commande... alors mêmes que les familles le demandent, à plus forte raison en période de confinement
- Le manque d'intégration des opérateurs funéraires à la chaîne sanitaire, avec une inclusion encore trop tardive à la liste des professionnels prioritaires pour accéder aux EPI, à la vaccination ou à la garde prioritaire des enfants

En écho à la mobilisation des professionnels sur le terrain, la mobilisation de leurs fédérations a permis à la France de garder sous contrôle la dimension funéraire de la crise et d'éviter ainsi les situations désastreuses pour les familles rencontrées dans d'autres pays.

Chiffres clés 2020



60 Groupes d'entreprises répondants
(contre 28 en 2019)

1888 établissements (contre 1808
en 2019)

**Chiffres de l'ACOSS 2019 : 5057
établissements dans le secteur des services**



9077 salariés (contre 8233 en
2019)

**Chiffres de l'ACOSS 2019 :
24 506 salariés dans les entreprises des
Services Funéraires (23700 salariés selon
INSEE en 2019 relevant de la CCNPF)**



54% des salariés sont âgés de
moins de 45 ans (contre 52% en

**Chiffres de l'INSEE 2019 : 15.4% ont
moins de 30 ans dans les entreprises
ayant pour convention collective
principale celle des pompes funèbres**



37% des salariés ont plus de 6 ans
d'ancienneté (contre 43% en 2019)



32.9% de femmes (contre
31.5% en 2019)

**Chiffres de l'INSEE 2019 : 29.2% de
femmes dans les entreprises ayant pour
convention collective principale celle des
pompes funèbres**



67.1% d'hommes (contre
68.5% en 2019)

**Chiffres de l'INSEE 2019 : 70.8%
d'hommes dans les entreprises ayant
pour convention collective principale
celle des pompes funèbres**



2119 Embauches CDI (contre
1624 en 2019)



1840 Sorties CDI (contre 1977
en 2019)

BILAN SOCIAL

Structure des entreprises du panel

Les données présentées dans ce document sont issues de l'enquête menée en novembre 2021 et adressée aux 273 Groupes d'entreprises adhérents à la CPFM.

Les résultats reflètent les situations relevées pour l'année civile 2020.

Ainsi, 22%, soit 60 des 273 Groupes d'entreprises interrogés ont accepté de répondre à cette enquête, soit deux fois plus de répondants que l'année passée (28 répondants).

Les résultats du questionnaire seront comparés aux données de l'INSEE quand elles existent ou à celles de l'ACOSS.

Les dernières informations connues de l'INSEE ont été affinées, puisque nous avons obtenu des données concernant les entreprises qui appliquent la Convention collective des Pompes Funèbres (IDCC 0759) au titre des années 2018 et 2019, et les entreprises des Services Funéraires (code APE 9603Z) de l'année 2017 (dernière année publiée) données qui seront comparées aux données ACOSS 2016 des entreprises des services funéraires (code APE 9603Z).

Toutes les données publiées au titre des Services funéraires, sont les entreprises qui ont un code APE 9603Z qui regroupent les activités suivantes :

- Activité d'inhumation et d'incinération des corps et les activités connexes :
 - Préparation des corps pour la sépulture ou l'incinération, embaumement et services fournis par les entreprises de pompes funèbres
 - Services d'inhumation et d'incinération
 - Location de locaux aménagés dans les funérariums
- La location ou la vente de concessions
- L'entretien de tombes et de mausolées

Nombre de Groupes d'entreprises répondants : **60** (28 en 2019)

Nombre d'établissements : **1888** (1808 en 2019)

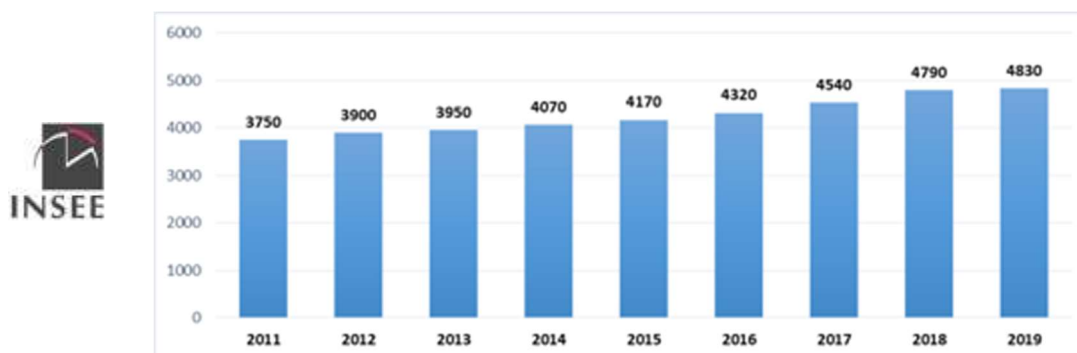
53 répondants sur **60** (soit **88%**) appliquent la convention nationale des Pompes Funèbres (puis Carrières et Matériaux et Ambulances) contre 93% en 2019.

La grande majorité des Groupes d'entreprises répondants ont moins de 50 salariés ; et ont 1 établissement.

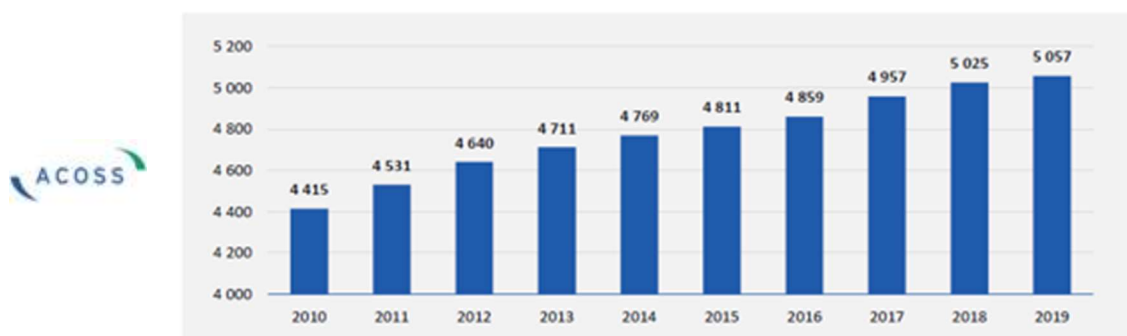
82% des Groupes d'entreprises répondants ont un Chiffre d'Affaires annuel de moins de 2.5 millions d'Euros, dont **33%** entre **1** et **2.5** millions d'Euros.

BILAN SOCIAL

Données INSEE (IDCC 0759) : nombre d'établissements de 2011 à 2019 des entreprises ayant pour convention collective celle des Pompes Funèbres (IDCC 0759)



Données ACOSS : nombre d'établissements de 2010 à 2019 des entreprises des services funéraires (APE 9603Z) (établissements d'au moins un salarié)



Le nombre d'établissements intervenant dans les services funéraires ne cesse de progresser depuis 2010. En 2019, le secteur comptait 5 057 sites d'au moins un salarié contre 4 415 structures au début de la décennie.

Répartition des Groupes d'entreprises répondants par taille d'effectif en 2020 :

	Moins de 10 salariés	De 10 à 49 salariés	+ de 50 salariés	Total
Nombre de Groupes d'entreprises	33	22	5	60
%	55%	37%	8%	100%

BILAN SOCIAL



Données INSEE (IDCC 0759) :



Le tissu économique des entreprises ayant pour convention collective principale celle des Pompes Funèbres est composé de nombreuses petites entreprises familiales employant peu de salariés. La plupart des sociétés du secteur (78.6%) comptaient ainsi moins de 10 salariés en 2019.

Nombre d'établissement par Groupes d'entreprises répondants 2019 et 2020



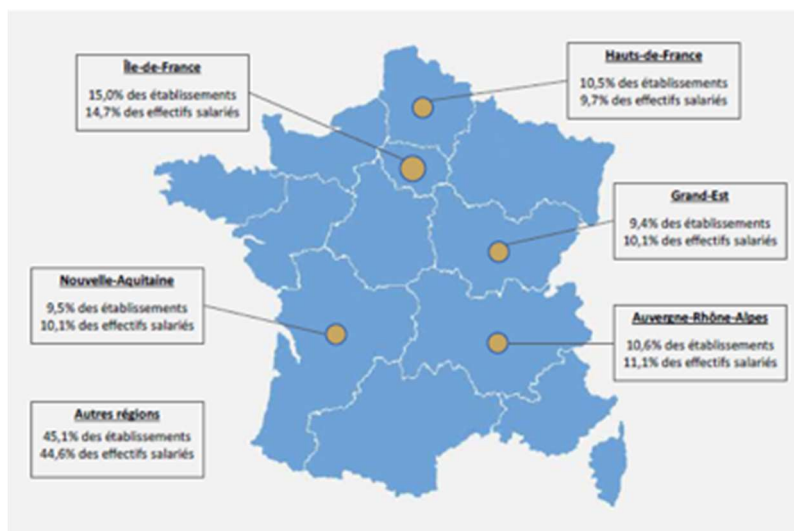
En 2019, 50% de notre panel possédait entre 2 et 4 établissements. En 2020 la tendance majoritaire est à l'établissement unique pour 38% de notre panel.

BILAN SOCIAL



Données ACOSS (APE 9603Z):

Localisation des établissements et de l'emploi dans les services funéraires en 2019



Les établissements de services funéraires sont globalement bien répartis sur l'ensemble du territoire. Dans le détail, les groupes intégrés et les réseaux franchisés s'implantent en priorité dans les grandes agglomérations où le bassin de population leur permet de couvrir plus facilement les coûts d'exploitation. Avec 15% des établissements, l'Île-de-France devançait en 2019 les régions Auvergne-Rhône-Alpes (10,6%), Hauts-de-France (10,5%), Nouvelle-Aquitaine (9,5%) et Grand-Est (9,4%).

Tranche de Chiffre d'Affaires généré lors du dernier exercice connu par Groupes d'entreprises répondants



BILAN SOCIAL

Effectifs

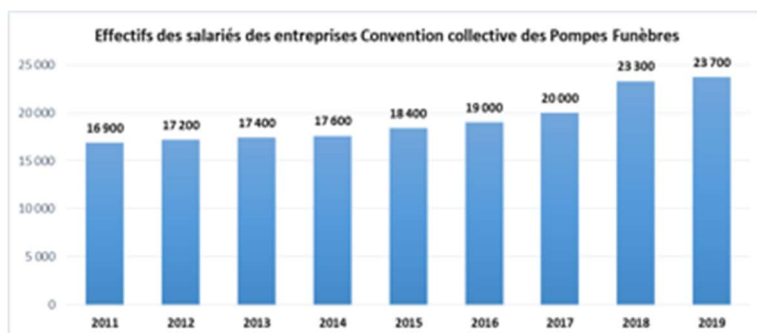
Les Groupes d'entreprises répondants emploient au total **9077** salariés à fin décembre 2020 (contre 8233 en 2019), soit environ **37%** des effectifs en France des services funéraires en 2019. **97%** des effectifs (soit 8838 salariés) sont employés en CDI tandis que **3%** (soit 239 salariés) ont un contrat à durée déterminée à fin décembre 2020. **51.4%** des effectifs occupent des postes d'Ouvriers/Employés en 2020, contre 52.9% en 2019.

La part des femmes dans les effectifs en 2020 a augmenté de **1.4 points**, passant de **31.5%** en 2019 à **32.9%** en 2020.

En moyenne, **91%** des salariés des Groupes d'entreprises répondants ont un contrat à temps plein en CDI en 2020, 90% en 2019. En 2020, on compte **271** salariés déclarés handicapés, soit **3%** de l'effectif, contre 173 salariés handicapés en 2019, et 2.1% de l'effectif.



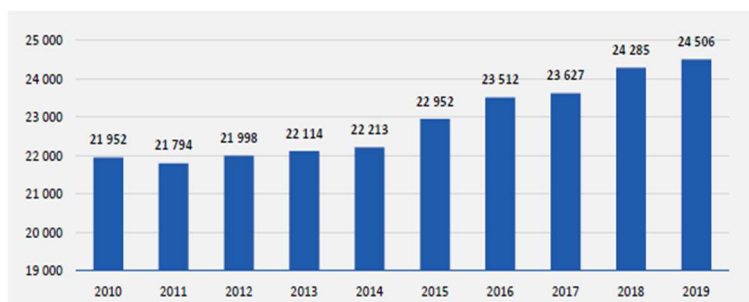
Données INSEE (IDCC 0759)



En 2019, 4830 établissements de la Convention collective des Pompes Funèbres employaient 23 700 salariés, soit 806 salariés de moins que les entreprises des services funéraires.



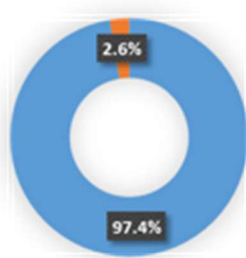
Données ACOSS (APE 9603Z)



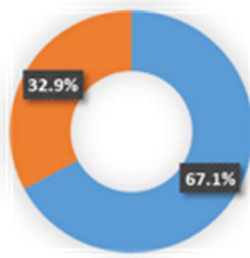
En 2019, 5057 établissements funéraires employaient 24 506 salariés. L'effectif a évolué de 12% en 9 ans.

BILAN SOCIAL

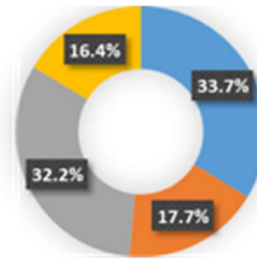
Répartition des effectifs à fin décembre 2020 par type de contrat, genre et statut



■ CDI ■ CDD



■ Hommes ■ Femmes



■ Ouvrier ■ Employé
■ TAM ■ Cadre

Données INSEE (IDCC 0759): 4.5% de l'effectif total des entreprises ayant pour convention collective principale celle des pompes funèbres est en CDD en 2019, contre 4% en 2017.



Données INSEE (IDCC 0759): les services funéraires ont un taux de féminisation moins important que les entreprises de la convention collective des Pompes Funèbres.

Répartition des effectifs par genre	Convention Collective principale Pompes Funèbres (IDCC 0759)	
	2018	2019
Homme	71.3%	70.8%
Femme	28.7%	29.2%

Répartition des effectifs par genre	Entreprises des services funéraires (APE 9603Z)
	2016
Homme	78.8%
Femme	21.2%

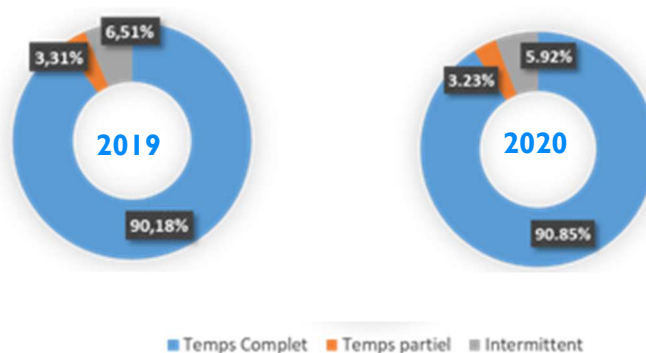
Répartition des effectifs par statut	Convention Collective principale Pompes Funèbres (IDCC 0759)	
	2018	2019
Ouvrier	26.0%	24.9%
Employé	53.7%	54.9%
Profession intermédiaire	11.8%	11.7%
Cadre	8.4%	8.4%

Répartition des effectifs par statut	Entreprises des services funéraires (APE 9603Z)
	2016
Ouvrier	33.1%
Employé	35.7%
Profession intermédiaire	16.3%
Autres	14.9%

Les actifs du secteur des services funéraires sont pour la plupart des employés (35,7% des effectifs en 2016 et 54.9% des effectifs des entreprises ayant pour convention collective principale celle des Pompes Funèbres en 2019). Ces salariés interviennent notamment sur des postes de conseillers, de vendeurs en agence mais aussi de chauffeurs et d'accompagnants durant les cérémonies. Les ouvriers représentaient 33,1% des actifs des services funéraires en 2016 contre 24.9% chez les entreprises ayant pour convention collective principale celle des Pompes Funèbres.

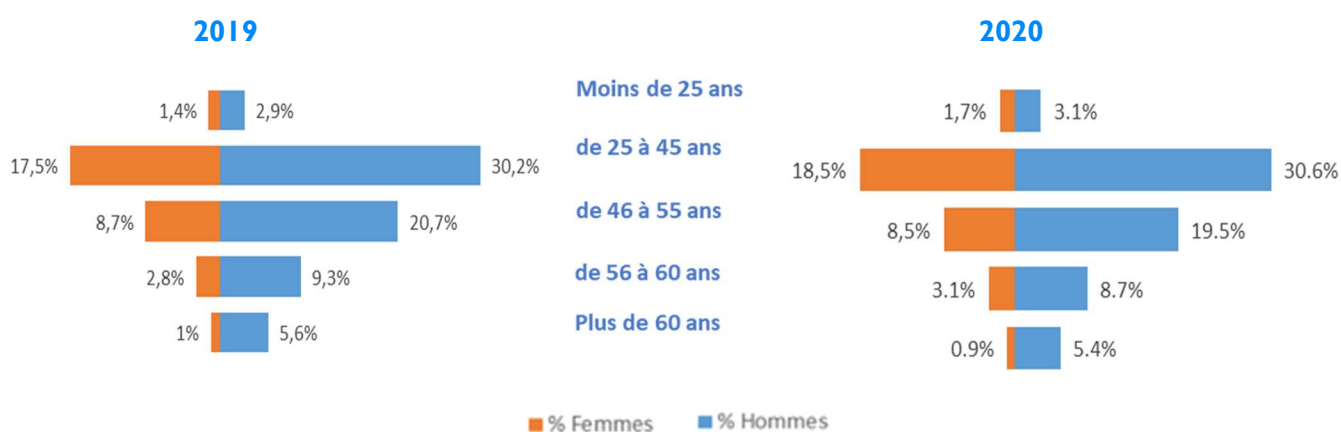
BILAN SOCIAL

Répartition des effectifs CDI à fin décembre 2019 et 2020 par temps de travail



Données INSEE (IDCC 0759) : en 2019, 26.6% des salariés des entreprises ayant pour convention collective principale celle des pompes funèbres sont à temps partiel, contre 23.3% en 2017.

Effectifs CDI à fin décembre 2019 et 2020 par tranche d'âge et genre



Les effectifs CDI de notre panel sont plutôt « jeunes » : **54%** des salariés ont moins de 45 ans, contre 52% en 2019.

BILAN SOCIAL



Données INSEE (IDCC 0759) : en 2019, 41.3% des effectifs des entreprises ayant pour convention collective principale celle des Pompes Funèbres ont plus de 50 ans.

Répartition des effectifs par âge	Convention Collective principale Pompes Funèbres (IDCC 0759)	
	2018	2019
29 ans ou moins	15.6%	15.4%
30-49 ans	43.5%	43.3%
50 ans et plus	40.9%	41.3%

Répartition des effectifs par âge	Entreprises des services funéraires (APE 9603Z)
	2016
29 ans ou moins	26.1%
30-39 ans	9.8%
40-49 ans	16.5%
50-59 ans	29.3%
60 ans et plus	18.2%

Une forte proportion de séniors (plus de 50 ans) est recensée parmi les actifs des services funéraires (47,5% des actifs du secteur en 2016). Cette situation laisse prévoir une importante vague de départs à la retraite au cours des prochaines années

Effectifs CDI à fin décembre 2019 et 2020 par tranche d'ancienneté et genre



Du fait du nombre d'embauches en augmentation (voir page suivante), la moyenne d'ancienneté de notre panel est en baisse : **37%** des salariés CDI ont une ancienneté supérieure à 6 ans, contre 43% en 2019.

BILAN SOCIAL

Mouvement des effectifs

Les 60 Groupes d'entreprises répondants ont embauché **2119** salariés en CDI en 2020, contre 1624 en 2019, soit une hausse de **+30 %**. **34%** des nouveaux embauchés CDI 2020 sont des femmes (contre 37.9% en 2018). **23%** des Groupes d'entreprises répondants ont recours à l'intérim en 2020 (contre 43% en 2019).

Le Taux d'embauche CDI (*Nombre d'embauches CDI sur effectif CDI à fin Décembre 2020*) est de **23%** (contre 20% en 2019). Sur les **60** Groupes d'entreprises répondants, **tous** (contre 78% en 2019) souhaitent recruter en 2020 : le premier profil à recruter est le porteur chauffeur, suivi des conseillers funéraires, des ambulanciers, des marbriers et enfin des maitres de cérémonie.

1840 sorties CDI ont été enregistrées en 2020, dont **538** démissions, soit 29% des départs (contre 1977 sorties CDI en 2019). Le taux de remplacement CDI est de **115%** : toutes les sorties CDI ont été compensées par des embauches CDI et même au-delà (contre 82% en 2019).

Nombre d'embauches CDI en 2019 et 2020

	2019			2020			Evolution 2019-2020		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Embauches CDI	1193	604	1797	1399	720	2119	38.79%	16.88%	30.48%

Nombre de sorties CDI en 2019 et 2020

	2019			2020			Evolution 2019-2020		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Sorties	1302	675	1977	1271	569	1840	-2.38%	-15.70%	-6.93%
<i>Dont démissions</i>						538			

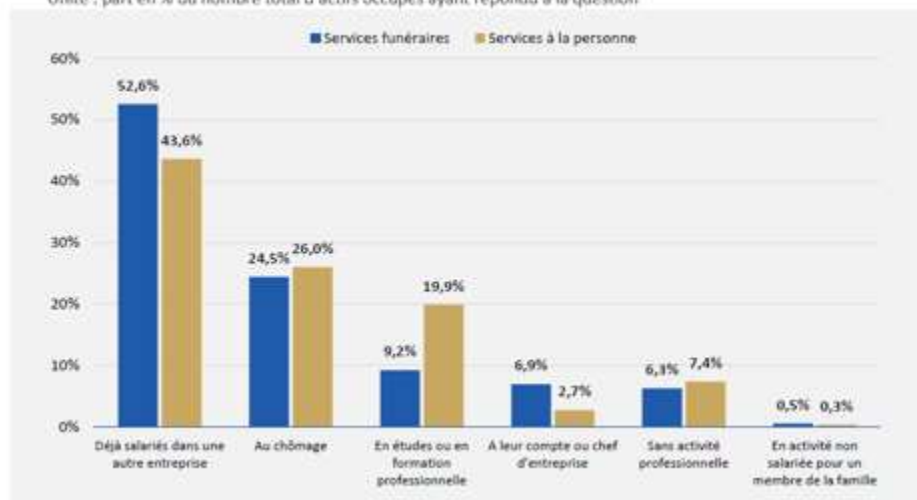
BILAN SOCIAL



Enquête emploi INSEE 2017 (APE 9603Z) :

Situation antérieure des actifs

Unité : part en % du nombre total d'actifs occupés ayant répondu à la question



personnes embauchées à l'issue de leurs études ou d'une formation professionnelle reste quant à elle minoritaire, et est même inférieure à la moyenne observée dans le macrosecteur des services à la personne, en raison de la rareté des formations spécialisées dans le domaine.

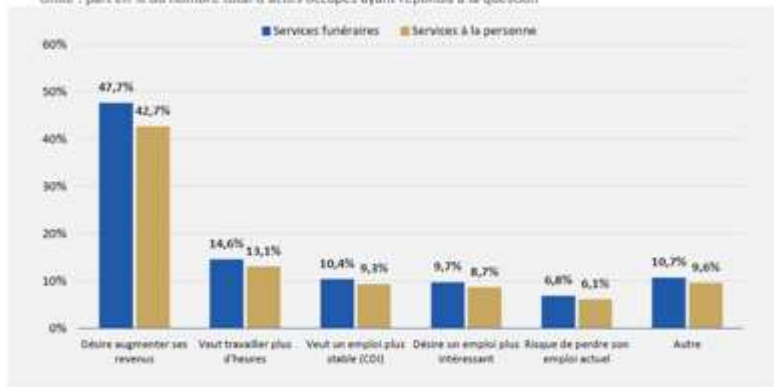
À l'image de la plupart des secteurs de l'économie, les services funéraires embauchent habituellement des salariés déjà en poste dans une autre entreprise. Ces profils sont privilégiés dans près de 53% des cas de recrutement, ce qui est plus fréquent que les pratiques d'embauche observées dans l'ensemble des services à la personne. La part des



Enquête emploi INSEE 2017 (APE 9603Z):

Principales raisons poussant les actifs occupés à rechercher un autre emploi

Unité : part en % du nombre total d'actifs occupés ayant répondu à la question



Source : INSEE, Enquête Emploi 2017

motivée par le désir de trouver un emploi mieux rémunéré.

6,3% des salariés des services funéraires ont émis le souhait de trouver un autre emploi lors de la dernière enquête effectuée dans le secteur en 2017. Cette proportion est relativement proche des souhaits de changement observés dans l'ensemble des services à la personne, où 8,3% des salariés ont manifesté leur envie de voir leur situation évoluer. Pour la plupart des personnes interrogées dans les services funéraires, la volonté de changement est avant tout

BILAN SOCIAL

Absentéisme et protection sociale

95% des Groupes d'entreprises répondants ont un régime de protection sociale (1 Groupe d'entreprises ne sait pas), et 53% appliquent les garanties « frais de santé » de l'accord de Branche (contre 50% en 2019).

Les 60 Groupes d'entreprises répondants ont enregistré 884 arrêts de travail en 2020 (pour accident de travail et trajet), ce qui représente 53 086 jours d'arrêts au total (soit 60 jours d'absences moyens par arrêt). De plus, 196 602 jours d'absences de maladie ont été enregistrés en 2020.

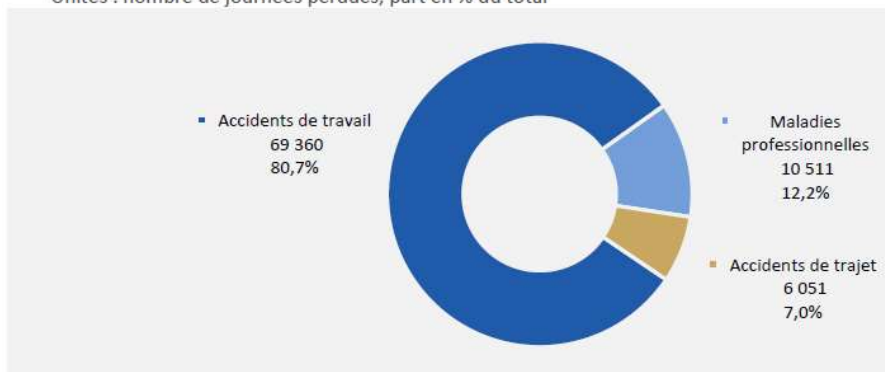
Pour les arrêts de travail, 57% des Groupes d'entreprises répondants appliquent la Convention Collective des Pompes Funèbres pour le complément de salaire (contre 79% en 2019).



Données Ameli 2018 (APE 9603Z) :

Répartition par cause des journées perdues dans les services funéraires

Unités : nombre de journées perdues, part en % du total



Les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles ont été la cause de près de 86 000 journées de travail perdues dans le secteur des services funéraires en 2018. Ce nombre, qui peut être ramené à un ratio de 4,13 jours par salarié, montre que les employés du secteur

rencontrent davantage de problèmes de santé que la moyenne nationale qui s'élève à 3,23 jours. Comme dans la plupart des autres secteurs, les accidents de travail restent la première raison de l'incapacité des salariés dans les services funéraires (80,7% du total des journées perdues en 2018), loin devant les maladies professionnelles (12,2%).

Source Ameli, données 2018



Données Ameli 2018 (APE 9603Z)

Services funéraires 2018	Accident de travail	Accident de trajet	Maladie Pro
Nombre d'accidents	938	78	44
Nombre de journées perdues	69 360	6 051	20 511
Nb journées perdues par salarié	3.33	0.29	0.5

Source Ameli, données 2018

BILAN SOCIAL

Formation

4598 salariés ont été formés en 2020, soit 2010 de moins qu'en 2019, ce qui est principalement dû à la crise sanitaire et à l'impossibilité de faire des formations en présentiel. 28/60 Groupes d'entreprises ont formé leurs salariés en 2020, contre 9/28 en 2019.

La durée moyenne des formations par salarié a de ce fait diminué, passant de 44.8h moyennes en 2019 à 35.5h en 2020. Les montants de dépenses réelles au titre de la formation ont logiquement baissé : 5.262.544€ en 2020, contre 5 664 119€ en 2019.

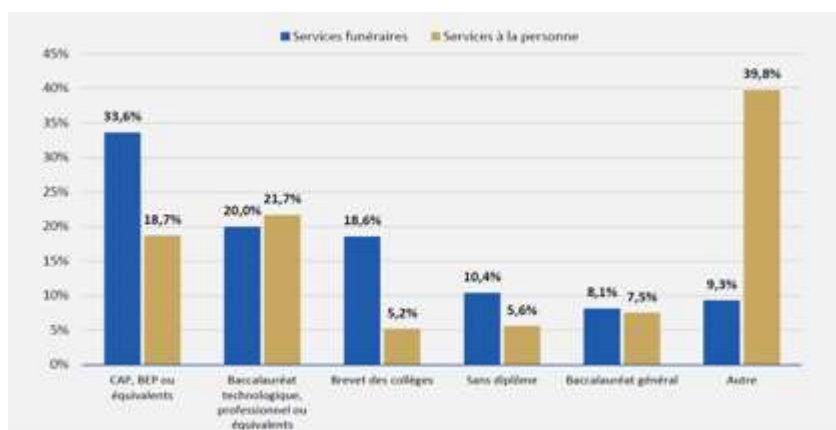
	2019	2020	Evolution 2019-2020
Nb salariés formés	6608	4598	-30%
durée moyenne formation par salarié	44,8h	35.5h	-21%

Nombre de salariés ayant bénéficié des dispositifs suivants

	2019	2020	Evolution 2019-2020
CPF	7	35	400%
Bilan de compétences	8	0	-100%
VAE	0	1	-
Contrat de professionnalisation	238	304	28%



Données INSEE 2017(APE 9603Z) :



Les métiers des services funéraires s'appuient avant tout sur des qualifications opérationnelles, et le parcours le plus représenté concerne ainsi des profils de type CAP, BEP ou équivalents (près de 34% des actifs disposaient de ce niveau de formation en 2017). Les salariés détenant un diplôme supérieur à Bac+3 de type licence, maîtrise,

master, DEA, DESS, doctorat ou école ne représentent quant à eux que 6,1% des employés du secteur, ce qui est nettement inférieur à la moyenne des services à la personne (25,6%).

BILAN SOCIAL

Rémunérations et avantages sociaux

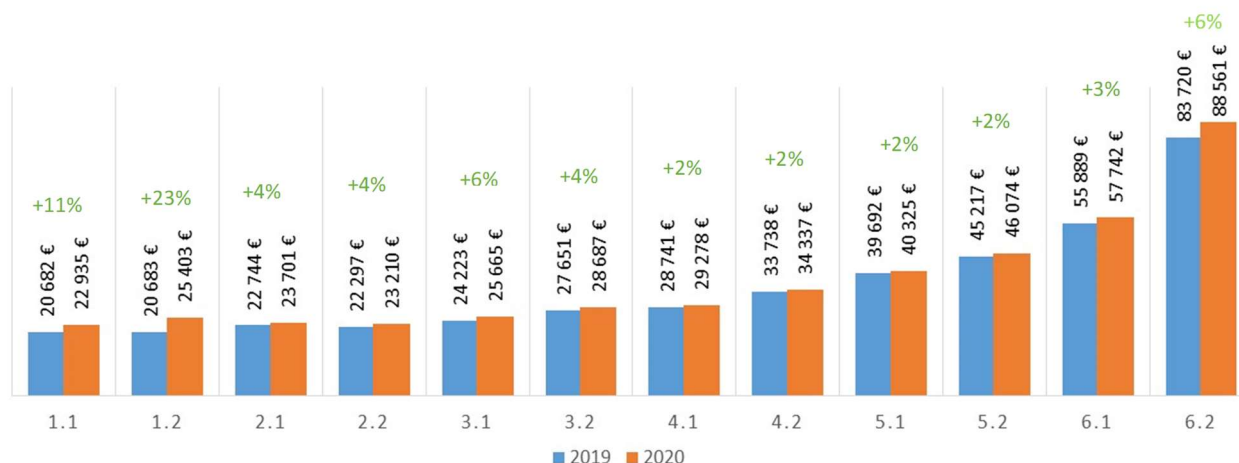
45% des Groupes d'entreprises répondants ne proposent pas d'avantages à leurs salariés ; contre 35% en 2019. Pour les **35** qui en proposent, le premier avantage proposé est l'attribution de titres restaurants, suivi du 1% logement, les primes de fin d'année et chèques cadeaux, les médailles du travail, les crèches d'entreprise et enfin la participation et intéressement.

85% des Groupes d'entreprises répondants ont payées des Heures Supplémentaires en 2020, contre 95% en 2019. **78%** ne proposent pas de 13e mois à leurs salariés, et **92%** n'ont pas conclu d'accord de participation ou d'intéressement en 2020.

Au niveau des primes et rémunération variable, **78%** proposent des primes diverses liées à l'activité. La rémunération variable, mensuelle, trimestrielle ou annuelle est proposée pour 32% des répondants. **5** des 60 Groupes d'entreprises répondants ne proposent pas du tout d'autres éléments de rémunération.

Concernant la rémunération moyenne par classification, il est à préciser que la méthode utilisée en 2019 est établie par des moyennes selon les effectifs fournis par statut professionnel. En 2020 nous avons demandé les salaires bruts totaux versés durant l'année, ainsi que le nombre de salariés concernés, sans se préoccuper des absences, de l'horaire contractuel ou de la durée du contrat, effectuer une moyenne était donc difficile et nous avons redemandé aux répondants de calculer eux même leur moyenne pour les salariés présents toute l'année sans absences à temps complet. A partir de ces données, on note une évolution notable chez les ouvriers de classification 1.1 et 1.2, et une évolution moins soutenue de 3% en moyenne pour les autres classifications.

Salaires brut moyen Global annuel par classification (salariés à temps plein sans absences, tout élément de salaire confondu) en 2019 et 2020





Données INSEE (IDCC 0759)

Salaire annuel brut moyen d'un équivalent-temps plein (en euros)	Convention Collective principale Pompes Funèbres			
	2016	2017	2018	2019
Ouvrier	23 550 €	23 850 €	24 900 €	26 100 €
Employé	25 650 €	25 950 €	27 000 €	27 900 €
Profession intermédiaire	30 000 €	31 050 €	31 350 €	32 250 €
Cadre	49 650 €	49 500 €	51 300 €	51 150 €